

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Philippe Laprade

<https://www.cadre21.org/membres/b303348aea9d1380941c8108>

Date d'obtention : 2021-03-17 14:55:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Recueillir les informations à partir de la trousse seulement si la personne qui vient voir l'intervenant est un élève de l'école et a vu le matériel pouvant s'apparenter à de la pornographie juvénile.
- 2- Remplir la grille avec une attitude bienveillante auprès de la personne.
- 3- S'il y a d'autres personnes témoins, les rencontrer et passer la grille.
- 4- Rencontrer l'instigateur, mais si c'est un acte impulsif ou malveillant, appeler les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Ne pas remplir la grille si un parent le demande. Référer aux policiers.
- Important de recueillir les informations auprès de toutes les élèves de mon établissement pouvant avoir posséder le matériel sur son appareil ou été témoins de ...
- Ne pas remplir la trousse si un policier me le demande.
- Acte impulsif ou malveillant = appeler policier et ne pas remplir la grille auprès de l'instigateur, mais confisquer le cellulaire
- Confisquer tout cellulaire ayant des photos ou vidéos répréhensibles (demander d'éteindre le cellulaire et pas besoin du mot de passe)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Entre l'étape 3 et 4 lorsqu'il faut déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant. L'acte malveillant est probablement plus facile à déterminer, mais l'acte impulsif peut laisser place à la subjectivité.